

## RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

**Tout comme dans la vie de tous les jours, la vie en communauté implique des règles de savoir-être et de savoir-vivre avec soi-même et avec les autres.**

1. Les horaires, instructions de stage et consignes de sécurité sont à respecter.
2. Le matériel demandé est apporté par chacun des stagiaires.
3. Il est demandé à chacun d'avoir une attitude respectueuse et bienveillante à l'égard de soi-même et des autres stagiaires comme des animateurs du stage, de respecter le matériel mis à disposition et de veiller à la propreté et l'ordre des lieux fréquentés.  
Il se peut que l'on vous demande de donner un coup de main pour certaines tâches de la vie quotidienne. Merci de l'accepter.
4. Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'argent et les objets de valeur, les bijoux, ... ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage. Leur détention se fera sous l'entière responsabilité du stagiaire.
5. L'usage des GSM, smartphones, tablettes et autres PC portables n'est pas autorisé.
6. L'usage d'alcool et de drogue est interdit.
7. Les sorties à l'extérieur du lieu de stage ne sont pas autorisées en dehors des activités encadrées.
8. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à autrui, à l'environnement ou au matériel seront supportés par son ou ses auteurs.
9. Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni remboursement.
10. Aucun accompagnateur ne sera responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
11. Le participant s'engage à ne pas reporter la responsabilité de tout accident, incident de voyage sur les organisateurs.
12. Ce document tient lieu de décharge totale et complète de responsabilité, valable pour le participant figurant sur ce document ainsi que pour ses ayants droits et pour les membres de sa famille.